

RÉSILIATION DU CONTRAT DE LIQUIDITÉ CONCLU LE 9 JUILLET 2018 AVEC GILBERT DUPONT ET MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE LIQUIDITÉ AVEC PORTZAMPARC

Grenoble - France, le 27 février 2026

En date 27 février 2026, Kalray a mis fin au contrat de liquidité confié à la société de Bourse Gilbert Dupont le 9 juillet 2018. Kalray annonce confier à Portzamparc la mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité ayant pour objet l'animation de ses actions admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris (le "Contrat"), à compter du 2 mars 2026 et jusqu'au 31/12/2026, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Bilan de fin du contrat de liquidité conclu avec Gilbert Dupont

Il est rappelé que lors de la mise en place du contrat de liquidité, le 9 juillet 2018, les moyens suivants ont été mis à disposition:

- Nombre d'actions : 0
- Solde en espèces : 250 000,00 €

Au titre du contrat de liquidité confié par la société KALRAY SA à la Société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 24 415
- Solde en espèces : 38 345,26 €

Au cours de l'exercice 2025, il a été négocié un total de :

ACHAT	650 929 titres	482 011,05 €	5 128 transactions
VENTE	651 428 titres	490 066,10 €	4 792 transactions

À la date du 27 février 2026 au soir, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 12 540
- Solde en espèces : 67 048,11 €



Mise en œuvre du contrat de liquidité avec Portzamparc

La mise en œuvre du Contrat conclu avec Portzamparc, en vertu de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 25 septembre 2025, se fera conformément au cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement aux dispositions du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation sur les critères, la procédure et les exigences concernant l'instauration d'une pratique de marché admise et les exigences liées à son maintien, à sa suppression ou à la modification de ses conditions d'admission, des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et à la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021, portant renouvellement de l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise (la « Décision AMF »), et toutes autres dispositions qui y sont visées.

Les ressources suivantes vont être affectées initialement au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 12 540
- Solde en espèces : 67 048,11 €

L'exécution du contrat de liquidité pourrait être suspendue dans les conditions visées à l'article 5 de la décision de l'AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021.

À PROPOS DE KALRAY

Kalray (Euronext Growth Paris - FR0010722819 - ALKAL) est une société de semi-conducteurs « fabless », leader dans une nouvelle génération de processeurs visant les applications traitant des flux massifs de données en particulier via l'intelligence artificielle. A la pointe de l'innovation, les équipes de Kalray ont développé une technologie unique, ainsi que les solutions associées, permettant à ses clients de bâtir des solutions toujours plus intelligentes, plus performantes et moins gourmandes en énergie.

Grâce leur architecture « manycore » brevetée, les processeurs intelligents MPPA® de Kalray (dits DPU ou xPU) sont capables de gérer en parallèle – et sans goulets d'étranglement – de multiples flux de données, permettant ainsi aux applications exploitant des quantités massives de données d'être plus intelligentes, plus efficaces et économes en énergie, en complément des approches traditionnelles (CPU & GPU). L'offre de Kalray comprend des solutions d'accélération (matérielle et logicielle) ainsi qu'une offre de co-développement – ou de design à la demande – de processeurs et de solutions d'accélération optimisées pour des usages spécifiques, dans des secteurs à forte croissance tels que les data centers, les AI Gigafactories, les télécoms, le spatial, la défense, et bien d'autres.

Essaimage du CEA fondé en 2008, Kalray compte entre autres parmi ses investisseurs NXP Semiconductors, CEA, Safran, Bpifrance. www.kalrayinc.com

CONTACTS INVESTISSEURS

Eric BAISSUS

contactinvestisseurs@kalrayinc.com

Tel. 04 76 18 90 71

ACTUS finance & communication

Anne-Pauline PETUREAUX

kalray@actus.fr

+ 33 1 53 67 36 72

CONTACTS PRESSE

ACTUS finance & communication

Serena BONI

sboni@actus.fr

Tel. 04 72 18 04 92